

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROYE EN DATE DU 28 février 2018

Le mercredi 28 février deux mille dix-huit à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune de **ROYE**, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations, sous la présidence de **Monsieur Bernard PIQUARD, Maire de ROYE**

Présents : PIQUARD Bernard, OLIVIER Rose, FLEURY Eric, MATHIEU Marie-France, COLLE Philippe, POULAIN Agnès, TERNET Alain, GROMAND Daniel, REGNIER Fabrice, DESBOEUF Jean-Luc, GAMBA Catherine, BRINGOUT Joël, BESANÇON Valérie

Absents : DEMANGE Catherine

Absents excusés :

Pouvoirs : FAIVRE Gisèle à OLIVIER Rose

Mr REGNIER Fabrice a été élu secrétaire.

Date de la convocation : 22 février 2018

Le président ouvre la séance

Marché création du Centre Cultuel de ROYE : Choix des entreprises

Vu le projet de création du Centre Culturel de ROYE
Vu l'appel d'offre public à la concurrence du 15 novembre 2017 et
vu le dépôt des offres des candidats pour le 19 décembre 2017 à
12 h 00

Après consultation des dossiers par la commission d'appel d'offre
en date du 20 décembre 2017 et du 27 février 2018

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,
ATTRIBUE** le marché aux entreprises suivantes :

Lot n°1, VRD - Aménagements extérieurs : **EUROVIA**

204 976,53 € HT (245 971,84 € TTC)

Lot n°2, Gros Oeuvre : **JMT BATIMENT SASU**

346 948,46 € HT (416 338,15 € TTC)

Lot n°3, Charpente - Couverture - Bardage : **PY - ELIAS SARL**

127 194,10 € HT (152 632,92 € TTC)

Lot n°4, Etanchéité : **VANNSON**

28 896,96 € HT (34 676,35 € TTC)

Lot n°5, Menuiseries extérieures : **MURA JM & FILS**

123 215,20 € HT (147 858,24 € TTC)

Lot n°6, Isolation Plâtrerie Plafonds Peinture : **OPP - ORMES
PLATRERIE**

222 249,94 € HT (266 699,93 € TTC)

Lot n°7A, Menuiseries Intérieures : **CAGNIN MENUISERIE**

129 018,59 € HT (154 822,31 € TTC)

Lot n°7B, Mobilier : **CAGNIN SARL**

48 687,45 € HT (58 424,94 € TTC)

Lot n°8, Revêtements de sols - Faïence : **FILIPUZZI**

55 887,25 € HT (67 064,70 € TTC)

Lot n°9, Métallerie : **SMC**

11 890,00 € HT (14 268,00 € TTC)

Lot n°10, Chauffage Ventilation Sanitaire : **IMHOFF**

286 693,02 € HT (344 031,62 € TTC)

Lot n°11, Electricité : **ELEC ENR**

114 386,00 € HT (137 263,20 € TTC)

Lot n°12, Equipements Cuisine /Bar : **INSTALL NORD**

36 644,99 € HT (43 973,99 € TTC)

Lot n°13, Equipements scéniques : **VIDELIO IEC**

56 357,00 € HT (67 628,40 € TTC)

Lot n°14, Démolition - Désamiantage : **ARCHES DEMOLITION**

18 500,00 € HT (22 200,00 € TTC)

Soit un total de 1 811 545,49 € HT (2 173 854,59 € TTC)

Le montant du marché a été prévu au Budget Primitif 2018.

**Demande de subvention
auprès du Conseil
Départemental, pour la
pose de 2 radars
pédagogiques, au titre des**

Monsieur le Maire,

EXPOSE que pour améliorer les conditions de circulation et la
sécurité de la RD 619 (ex RN19), la pose de 2 radars
pédagogiques est prévue. Ceux-ci seraient positionnés à l'entrée

Amendes de police

du village en venant de Lure et en venant de La Côte.

Coût du projet : 4 100 € HT, soit 4 920 € TTC

RAPPELLE que ces travaux sont subventionnables par le Conseil Départemental au titre des Amendes de Police. Par commune et par an, quel que soit le nombre d'opérations, cette dépense subventionnable est plafonnée à 10 000 €.

Il vous est demandé d'autoriser le Maire à solliciter auprès de Mr le Président du Conseil Départemental, l'octroi d'une subvention pour les travaux cités précédemment.

L'exposé entendu et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

VALIDE le projet de pose de 2 radars pédagogiques.

SOLLICITE de Mr le Président du Conseil départemental, la subvention correspondante.

ARRÊTE les modalités de financement comme suit :

- | | | |
|-----------------------------------|---|------------|
| - Montant subventionnable HT | : | 4 100,00 € |
| - Subvention C. Départemental | : | 2 050,00 € |
| - (Amendes de police : 50 %) | | |
| - Financement par la collectivité | : | 2 050,00 € |

S'ENGAGE à autofinancer le projet au cas où les subventions attribuées sont inférieures aux montants sollicités.

AUTORISE Mr le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce projet.

Autorisation engagement et mandatement des dépenses d'investissement avant le budget 2018

Monsieur le Maire expose que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales dispose que : « jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits. Les crédits correspondants, seront inscrits au budget lors de son adoption.

Il a été nécessaire en début d'année de commander des panneaux de signalisation pour finaliser l'accessibilité de la mairie et pour interdire des accès à la forêt. Une facture d'un montant de 315,06€ est donc à régler.

Pour rappel : dépenses investissement BP 2017 : 492 896 € soit 123 224 € correspondant à 25%.

La dépense citée ci-dessus n'excédant pas les 25%, il est proposé au Conseil Municipal de permettre à Mr le Maire d'engager, liquider et mandater la dépense d'investissement correspondante.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

AUTORISE jusqu'à l'adoption du BP 2018, le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, notamment la dépense de 315,06 € citée précédemment et répartie comme suit :

Chapitre	Opération	Article	Montant
21	21-Forêt	21578	178 €
21	23-Mairie et annexes	21578	138 €
TOTAL			316 €

ONF : devis d'assistance bois d'œuvre feuillus

Vu le devis présenté par l'ONF concernant l'assistance technique pour l'exploitation de bois d'œuvre feuillus dans différentes parcelles (suite à tempête et casse dans la forêt),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE le maire à signer le devis d'un montant estimatif de : 280,00 € HT (soit 336,00 € TTC).

Contrat de travaux bucheronnage/débardage : entreprise EFA

Suite à la tempête de cet hiver, beaucoup de casse au niveau des chênes et des résineux a été constatée dans la forêt communale.

Il est nécessaire d'entreprendre des travaux d'abattage/débardage pour ces arbres.

Mr le Maire propose que l'entreprise EFA d'Athesans effectue ces travaux.

Coût prévisionnel de l'opération : 19 332,50 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTÉ que l'entreprise EFA effectue les travaux cités ci-dessus

AUTORISE le maire à signer le contrat de travaux d'un montant estimatif de : 17 575,00 € HT (soit 19 332,50 € TTC).

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Président clos la séance.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Ont signé tous les membres présents